

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le 15 janvier 2024 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Richard Boivin
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du pro-maire, Réjean Boulanger.
Lynda Fillion, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le pro-maire déclare la séance ouverte.

2024-01-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR CETTE RENCONTRE
- 4 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 4 et du 19 décembre 2023
- 5 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 5.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, de la séance extraordinaire du 19 décembre et de la séance extraordinaire pour le dépôt du budget du 19 décembre 2023
- 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 - Sécurité incendie
 - 7.1.1 - Niveau des réservoirs incendie
 - 7.2 - Sécurité civile
 - 7.3 - Autres (fourrière)
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT
 - 8.1 - Rapport des tests d'eau potable
 - 8.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées
- 9 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES
- 10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME
 - 10.1 - Rapport demande de permis du mois décembre 2023
 - 10.2 - Résolution d'appui pour aliéner le lot 4 221 681 d'une superficie de 20.699 hectares pour vente au propriétaire voisin
- 11 - LOISIRS - CULTURE
 - 11.1 - Résolution pour verser la troisième contribution de 500. \$ de l'entente de cinq ans avec la Coopérative du Club de golf du lac Mégantic

- 11.2** - Résolution d'appui favorable à une demande d'aide financière au Conseil Sport Loisirs pour l'embauche d'un animateur au SAE pour un enfant ayant des besoins spéciaux

12 - LÉGISLATION

- 12.1** - Avis de motion du projet de règlement #2024-545 afin de déterminer les taux de taxes, les taux de charges pour l'exercice 2024 et fixer les conditions de perception
- 12.2** - Dépôt des intérêts pécuniaires des conseillers et de la mairesse pour 2024
- 12.3** - Dépôt extrait du registre des déclarations de toute marque d'hospitalité ou autre avantage reçu par un ou des membres du conseil en 2023
- 12.4** - Dépôt extrait du registre des déclarations de toute marque d'hospitalité ou autre avantage reçu par un ou des employés municipaux en 2023
- 12.5** - Dépôt des déclarations des apparentés annuelles pour l'année 2023

13 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 13.1** - Comptes à payer
- 13.2** - Rapport de la petite caisse au 11 janvier 2024
- 13.3** - Résolution pour renouveler la cotisation 2024 à l'Association des directeurs municipaux du Québec ainsi que l'assurance pour des frais juridiques et un programme d'aide aux membres
- 13.4** - Résolution pour accepter la proposition d'archivage 2024 de l'entreprise Système GEDOC
- 13.5** - Résolution pour payer la gestion de la Mutuelle de prévention Médial services-Conseil-SST de janvier à juin 2024
- 13.6** - Résolution pour prêt d'un local gratuitement à l'organisme Maison de la Famille du Granit pour des rencontres "Matinées créatives" entre parents
- 13.7** - Résolution pour verser la contribution obligatoire pour les interventions de l'année 2024 au PIC
- 13.8** - Résolution pour proclamer le 13 mars 2024, la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
- 13.9** - Résolution pour autoriser l'achat d'une décapeuse-polisseuse à plancher chez Produit Sany pour l'entretien des planchers de la salle Henri Rousseau

14 - RÉSEAUX ROUTIERS

- 14.1** - Rapport de l'inspecteur en voirie

15 - TECQ 2019-2024

16 - CORRESPONDANCE

17 - VARIA

- 17.1** - Ajout
- 17.2** - Ajout
- 17.3** - Ajout

18 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 18.1** - Voirie - Réjean Boulanger
- 18.2** - Bibliothèque - Linda Bouchard
- 18.3** - Trans-Autonomie - Réal Cameron
- 18.4** - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard
- 18.5** - Loisirs - Richard Boivin
- 18.6** - Famille et aînés - Réal Cameron
- 18.7** - SDE du Granit - Réjean Boulanger
- 18.8** - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau
- 18.9** - Comité de développement - Linda Bouchard
- 18.10** - COGESAF - Sacha Simoneau-Roy

- 18.11** - Parc Stornoway - R  al Cameron
- 18.12** - Parc Frontenac - Martine Brouard
- 18.13** - Village-relais - Rachelle Audet
- 18.14** - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

- 19** - MOT DE LA MAIRESSE
- 20** - DEUXI  ME P  RIODE DE QUESTIONS
- 21** - LEV  E DE LA S  ANCE

Tout le monde confirme avoir re  u une copie. Une dispense de lecture est accord  e.

Il est propos   par R  al Cameron

QUE l'ordre du jour soit adopt   tel que pr  sent  . Le point varia demeure ouvert.

Adopt  e    l'unanimit   des conseillers

3 - D  CLARATION DE CONFLITS D'INT  R  TS POUR CETTE RENCONTRE

Aucun conflit d'int  r  ts n'est d  clar   pour cette rencontre.

4 - SUIVI DU CONSEIL DE LA S  ANCE DU 4 et du 19 d  cembre 2023

La directrice g  n  rale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 4 d  cembre 2023 et de la s  ance extraordinaire du mardi 19 d  cembre 2023.

5 - ADOPTION DU PROC  S-VERBAL

2024-01-02

5.1 - R  solution d'adoption de la s  ance ordinaire du 4 d  cembre 2023, de la s  ance extraordinaire du 19 d  cembre et de la s  ance extraordinaire pour le d  p  t du budget du 19 d  cembre 2023

CONSID  RANT QU'une copie du proc  s-verbal de la s  ance ordinaire du conseil tenue le 4 d  cembre 2023, de la s  ance extraordinaire du 19 d  cembre et la s  ance extraordinaire pour le d  p  t du budget du 19 d  cembre 2023 a   t   remise    tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la pr  sente s  ance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en s  ance;

CONSID  RANT QU'aucune explication suppl  mentaire n'est demand  e;

Il est propos   par Renald B  liveau

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le proc  s-verbal de la s  ance ordinaire du 4 d  cembre 2023, de la s  ance extraordinaire du 19 d  cembre et la s  ance extraordinaire pour le d  p  t du budget du 19 d  cembre 2023, tel qu'il apparait au registre des proc  s-verbaux de la municipalit  .

Adopt  e    l'unanimit   des conseillers

6 - PREMI  RE P  RIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7 - S  CURIT   PUBLIQUE

Rien à signaler.

7.1 - Sécurité incendie

Rien à signaler.

7.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

La prise des mesures du niveau des réservoirs d'eau reprendra au printemps.

7.2 - Sécurité civile

Rien à signaler.

7.3 - Autres (fourrière)

Rien à signaler.

8 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

8.1 - Rapport des tests d'eau potable

Trois tests d'eau potable ont été pris en décembre au Centre communautaire. Deux pour les bactéries, un pour les particules dans l'eau. Tous sont à l'intérieur des normes.

Deux tests d'eau brute ont été pris en décembre au Centre communautaire. Un pour les coliphages et un pour les entérocoques. Les deux tests sont à l'intérieur des normes.

Trois tests d'eau potable ont été pris en décembre au Chalet des loisirs. Deux pour les bactéries et un pour les particules dans l'eau. Tous sont à l'intérieur des normes.

Les bilans annuels de la qualité de l'eau potable 2023 pour le centre communautaire et la halte de Stornoway ont été déposés sur le site Web.

8.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

Un test des eaux usées a été pris en décembre 2023 pour mesurer les matières en suspension, les phosphores totaux, une demande biochimique en oxygène carbonée- 5 jours et une demande chimique en oxygène. Tous les résultats sont à l'intérieur des normes.

9 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

Rien à signaler.

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

10.1 - Rapport demande de permis du mois décembre 2023

Le rapport des demandes de permis du mois de décembre 2023 a été déposé.

2024-01-03

10.2 - Résolution d'appui pour aliéner le lot 4 221 681 d'une superficie de 20.699 hectares pour vente au propriétaire voisin

ATTENDU que l'immeuble est identifié comme étant le lot 4 221 681, cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Frontenac, situé sur la route 108 Ouest, à Stornoway ;

ATTENDU que la demande a pour but de vendre le lot à son voisin immédiat;

ATTENDU que le potentiel agricole du lot n'est pas affecté et n'affecte en rien le potentiel agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture demeurent inchangées ;

ATTENDU QUE les conséquences de cette autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sont inexistantes ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de contraintes ou d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale relativement à cette demande ;

ATTENDU QU'il n'y a aucun effet sur les critères obligatoires 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'article 62 de la LPTAA que la Commission doit prendre en considération pour rendre sa décision sur cette demande d'autorisation ;

ATTENDU que le projet est conforme à toute la réglementation municipale et provinciale applicable à ce projet ;

Il est proposé par Richard Boivin

Que la Municipalité de Stornoway appuie la demande du propriétaire du lot 4 221 681 auprès de la Commission de protection du territoire agricole, consistant à vendre le lot utiliser à une fin d'agriculture, d'une superficie de 20.699 hectares (206 990.50 mètres carrés).

Adopté à l'unanimité des conseillers

11 - LOISIRS - CULTURE

2024-01-04

11.1 - Résolution pour verser la troisième contribution de 500. \$ de l'entente de cinq ans avec la Coopérative du Club de golf du lac Mégantic

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway s'est engagée à verser au Club de golf de Lac-Mégantic la somme de cinq cents dollars chaque année pendant les cinq prochaines années soit de 2022 à 2026 inclus; Réso 2021-11-229 ;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le troisième versement de 500 \$ au Club de golf de Lac-Mégantic;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Contribution Club de Golf Lac-Mégantic n°02-701-21-957*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-05

11.2 - Résolution d'appui favorable à une demande d'aide financière au Conseil Sport Loisirs pour l'embauche d'un animateur au SAE pour un enfant ayant des besoins spéciaux

Il est proposé par Richard Boivin

Que le conseil appui la demande de financement au CSLE pour les services d'accompagnement pour un enfant avec besoins au camp de jour de l'été 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12 - LÉGISLATION

2024-01-06

12.1 - Avis de motion du projet de règlement #2024-545 afin de déterminer les taux de taxes, les taux de charges pour l'exercice 2024 et fixer les conditions de perception

Je, soussigné, **Linda Bouchard**, conseillère, donne avis de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement # 2024-545 afin de déterminer les taux de taxes, les taux de charges pour l'exercice 2024 et pour fixer les conditions de perception. Une copie du règlement est déposée. Une demande de dispense de lecture est également donnée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12.2 - Dépôt des intérêts pécuniaires des conseillers et de la mairesse pour 2024

Selon les articles 357 à 359 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.E.R.M., les élus doivent déposer devant le conseil leurs déclarations des intérêts pécuniaires mis à jour. Une transmission du relevé au MAMH sera faite.

Tous les conseillers et la mairesse ont déposé leurs intérêts pécuniaires mis à jour.

12.3 - Dépôt extrait du registre des déclarations de toute marque d'hospitalité ou autre avantage reçu par un ou des membres du conseil en 2023

Article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale exige le dépôt au conseil du registre de certains dons faits aux membres du conseil.

Le registre de certains dons faits aux membres du conseil est déposé. Aucune somme ou avantage n'a été reçu.

12.4 - Dépôt extrait du registre des déclarations de toute marque d'hospitalité ou autre avantage reçu par un ou des employés municipaux en 2023

Un registre des employés municipaux a été déposé. Aucune somme ou avantage n'a été reçu.

12.5 - Dépôt des déclarations des apparentés annuelles pour l'année 2023

Les déclarations des apparentés pour l'année 2023 ont été déposées.

13 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-01-07

13.1 - Comptes à payer

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13.2 - Rapport de la petite caisse au 11 janvier 2024

Le rapport de la petite caisse au 11 janvier 2024 est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

2024-01-08

13.3 - Résolution pour renouveler la cotisation 2024 à l'Association des directeurs municipaux du Québec ainsi que l'assurance pour des frais juridiques et un programme d'aide aux membres

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Municipalité de Stornoway doit être informée sur les sujets touchant l'actualité et sur nos réalités quotidiennes;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Municipalité de Stornoway doit être en mesure d'avoir des sources d'information fiable;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la direction est de s'assurer que la Municipalité de Stornoway gère selon les lois;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec permet à ses membres d'être formés et informés sur les différents changements survenus dans les lois et réglementations;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec met à la disposition de ses membres de nombreux outils de communication publiés sur une base régulière;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec a un intranet réservé aux membres comportant une foule de documents et de publications utiles pour les gestionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une assurance des frais juridiques et un cautionnement;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une protection, un programme d'aide aux membres;

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal de Stornoway renouvelle l'adhésion de la directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Stornoway, Lynda Fillion, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2024 pour la somme de **495 \$ plus taxes, total de 569,13 \$**;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'adhésion de l'adjointe de direction générale de la Municipalité de Stornoway, Hélène Patry, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2024 pour la somme de **450 \$ plus taxes, total de 517,39 \$**;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'adhésion de la directrice générale/greffière-trésorière et l'adjointe de direction générale de la Municipalité de Stornoway, Lynda Fillion et Hélène Patry, à l'assurance offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2024 pour la somme de **495. \$ taxes comprises chacune, pour un total de 990. \$**;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Cotisation annuelle ADMQ n°02-130-00-959*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-09

13.4 - Résolution pour accepter la proposition d'archivage 2024 de l'entreprise Système GEDOC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a remis à l'entreprise Système Gedoc Inc. la gestion documentaire et archivage, #2017-06-175;

CONSIDÉRANT QUE l'archivage se poursuivra avec l'entreprise Gedoc en 2024;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte la proposition de service de l'entreprise Système Gedoc Inc. de la gestion documentaire 2024.

Honoraires, **1 680.00 \$ (plus taxes) et frais déplacements, 296.75 \$ non taxable, (1976.75 \$) pour un montant total de 2 228,33 \$ taxes incluses;**

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Archivage et destruction de documents n°02-130-00-456.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-10

13.5 - Résolution pour payer la gestion de la Mutuelle de prévention Médial services-Conseil-SST de janvier à juin 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail avec la Société Mutuelle de Prévention inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Société Mutuelle de Prévention inc. a présenté un relevé d'honoraires pour janvier à juin 2024 au montant de 179,75 \$ taxes en sus;

Il est proposé Linda Bouchard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des honoraires de la Société Mutuelle de Prévention inc. au coût total de 206,67 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Mutuelle CSST n°02-190-01-419.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-11

13.6 - Résolution pour prêt d'un local gratuitement à l'organisme Maison de la Famille du Granit pour des rencontres "Matinées créatives" entre parents

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille est un organisme communautaire qui vise à rendre aux familles de la MRC du Granit des services de soutien, d'éducation et d'orientation afin de faciliter le développement des enfants et des jeunes, à favoriser une meilleure relation parent-enfants et à accompagner les parents dans leur rôle;

CONSIDÉRANT QUE Madame Sophie, travailleuse de proximité de la Maison de la Famille, sollicite la collaboration de la municipalité pour le prêt d'un local sans frais afin de lui permettre de réaliser ses activités sous forme de **"Matinées créatives"** entre parents.

Il est proposé par Rachelle Audet

Que le conseil municipal autorise le prêt d'un local sans frais à Madame Sophie, travailleuse de proximité de la Maison de la famille pour réaliser ses activités sous formes de "Matinées créatives" entre parents.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-12

13.7 - Résolution pour verser la contribution obligatoire pour les interventions de l'année 2024 au PIC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway a demandé l'intervention d'une équipe étudiante de l'Université de Sherbrooke dans le cadre de leur cours Moi, gestionnaire socialement responsable, pour un mandat de proposition pour des stratégies marketing pour la mise en valeur de la municipalité et l'élaboration de stratégies marketing pour l'attraction et rétention de la main d'œuvre en milieu rural.

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal autorise la contribution obligatoire de 100. \$ pour les interventions de l'année 2024 du PIC, (Programme d'intervention dans la communauté);

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons-Organismes n°02-110-00-990.*

2024-01-13

13.8 - Résolution pour proclamer le 13 mars 2024, la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

Considérant que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence,

Il est proposé par Rachelle Audet

Que le conseil municipal de la municipalité de Stornoway, lors de sa séance du 15 janvier 2024, proclame le 13 mars, la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-14

13.9 - Résolution pour autoriser l'achat d'une décapeuse-polisseuse à plancher chez Produit Sany pour l'entretien des planchers de la salle Henri Rousseau

CONSIDÉRANT QUE les planchers de la salle Henri Rousseau ont besoin d'être décapés et cirés avec une décapeuse-polisseuse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission à Sany Solutions pour une décapeuse-polisseuse 19" Rabbit-3, deux vitesses 200 et 300 t/m pour un montant de 2621.67 \$ (3014.27 \$ taxes incluses);

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une décapeuse-polisseuse à plancher pour l'entretien des planchers de la salle Henri Rousseau, au coût de 2621.67 \$ (3014.27 \$ taxes incluses);

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien-Réparation bâtiment (centre) n°02-702-20-522.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14 - RÉSEAUX ROUTIERS

14.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie est absent.

15 - TECQ 2019-2024

16 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois décembre est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

17 - VARIA

17.1 - Ajout

17.2 - Ajout

17.3 - Ajout

18 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

18.1 - Voirie - Réjean Boulanger

M. Boulanger a fait une tournée des chemins. Ils sont beaux.

18.2 - Bibliothèque - Linda Bouchard

Le tableau des statistiques de la bibliothèque de novembre et de décembre 2023 ont été déposés. Nouvelle rotation de livre reçue jeudi 11 janvier 2024. Des nouveautés pour les romans adultes et une Collection thématique sur les insectes

Février est le mois Coup de cœur des meilleurs choix de nos lecteurs, des cœurs ont été ajoutés. Nouvel horaire : les jeudis 18h30 à 20h, les vendredis 13h à 14h30.

En 2024, nous souhaitons offrir le service de retour des livres par une boîte métallique avec trappe comme les boîtes postales. Bonne lecture!

Un publipostage sera envoyé pour rappeler les 2 activités culturelles :

- Lundi le 11 février à 19h pour l'Ouest Canadien en réalité virtuelle par Patrick Nadeau, photographe, le coût du billet est 20\$.
- Samedi le 9 mars en matinée à 10h pour le garde-manger forestier de Jessie Vigneault de St-Théophile, au coût de 30\$. Ces billets sont à la bibliothèque et au bureau municipal. (30. \$ du billets).

18.3 - Trans-Autonomie - Réal Cameron

18.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard

La photo scolaire pour 2024-2025 devrait avoir lieu le jeudi 5 septembre par Sonia Grenon.

Semaine des enseignant(e)s du 4 au 10 février 2024. Journées de la persévérance scolaire ont lieu du 12 au 16 février 2024, des invités, du matériel et des activités sont prévus. Envoi d'un courriel aux parents pour les inviter à assister aux réunions du CÉ.

Soirée d'information concernant le programme de maternelle 4 ans qui sera offert à l'école de Stornoway en 2024-2025 pour les enfants provenant de Stornoway et de St-Romain. Cette rencontre aura lieu le lundi 29 janvier 2024 à

18h30. Lors de cette soirée d'information, nous vous présentons le contexte d'implantation, le programme et l'organisation de l'école. Une invitation sera alors acheminée. Voir sur le site École de la Rose-des-Vents de Stornoway, pédagogie Freinet

La cantine débutera mardi le 16 janvier. On vise 3 repas par semaine, les parents pourront faire la commande via le site internet de l'entreprise, Solutions Gourmandes,

La prochaine réunion se tiendra mercredi le 28 février 2024 à 18h30.

18.5 - Loisirs - Richard Boivin

La petite patinoire est fonctionnelle depuis le début des températures plus froide.

18.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

Le dîner de l'amitié a eu lieu mardi dernier. Février, étant le mois de l'intergénération, une activité intergénérationnelle est prévue le 27 février en après-midi avec les membres de la FADOQ et les élèves de l'école Rose-des-Vents. Les élèves ont demandé de jouer au baseball poche.

18.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

Ce point sera enlevé pour les prochaines séances.

18.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau

Rien à signaler.

18.9 - Comité de développement - Linda Bouchard

Comité de développement Stornoway, résumé de la réunion du 10 janvier 2024. Deux invités étaient à l'ordre du jour.

M. Léo Boulanger nous parle de la cantine pour notre école, qui est organisée par les Solutions Gourmandes. C'est un projet en sécurité alimentaire porté par la CDC du Granit. Il a pour objectif de contrer le gaspillage alimentaire et de permettre à tous de pouvoir s'alimenter de façon saine, nutritive et à moindre coût. Besoin de bénévoles, 1 jour/sem., faire le transport de la nourriture soit 40km aller-retour. Compensation pour l'essence. Une résolution pour de l'aide financière pour 2 autres journées dans la semaine. Début 6 janvier jusqu'à la fin d'année scolaire. M. Boulanger s'est engagé pour une journée et Gabrielle Brosseau, pour les 2 autres journées.

Mme Jessika Fréchette du Refuge Filles des Bois a présenté son projet qui réunira 3 étapes soit : une garderie d'animaux de compagnie, un service municipal et un parc à chiens.

Une étudiante en menuiserie fabriquera 3 pancartes pour les sentiers au Parc Stornoway.

Une rencontre avec les maires des municipalités de St-Robert, Val-Racines, Stornoway ainsi que quelques membres de Comité de chaque municipalité pour parler d'un projet commun de logement à prix abordable.

18.10 - COGESAF - Sacha Simoneau-Roy

Rien à signaler.

18.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron

Un nouveau pont pour les quatre-roues sera fabriqué et installé pour début septembre. Ce pont pourra servir pour les quatre-roues et les motoneiges.

18.12 - Parc Frontenac - Martine Brouard

Le nouveau directeur général a été engagé à la SÉPAQ suivant le départ à la retraite de M. Éric Lessard.

18.13 - Village-relais - Rachelle Audet

Rien à signaler.

18.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

Rien à signaler.

19 - MOT DE LA MAIRESSE

Madame Martine Brouard, mairesse sera présente au prochain conseil des maires qui aura lieu le 21 février prochain. Visiter le site web de la MRC du Granit pour consulter les procès-verbaux. www.mrcgranit.qc.ca/.

20 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-01-15

21 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Richard Boivin** et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 30.

Martine Brouard,
Mairesse
trésorière

Lynda Fillion,
Directrice générale et greffière-

Je, Martine Brouard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.